

**COMMUNIQUÉ ADOPTÉ A LA TRENTIÈME RÉUNION  
DE LA COMMISSION MIXTE CAMEROUN-NIGERIA  
CRÉE EN APPLICATION  
DU COMMUNIQUÉ CONJOINT DU 15 NOVEMBRE 2002 A GENÈVE  
Abuja, le 14 décembre 2012**

1. La Commission Mixte Cameroun-Nigeria, mise en place en application du Communiqué conjoint adopté au sommet de Genève du 15 novembre 2002 entre Son Excellence Paul Biya, Président de la République du Cameroun et son Excellence Olusegun Obasanjo, alors Président de la République fédérale du Nigeria, en présence de Son Excellence Kofi Annan, alors Secrétaire Général des Nations Unies, a tenu sa Trentième Session Ordinaire à Abuja les 13 et 14 décembre 2012. Son Excellence l'Ambassadeur Saïd Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, a présidé les délibérations de la Commission Mixte. Le Vice-Premier Ministre Amadou Ali et l'Attorney-General Mohammed Bello Adoke, CFR, SAN, ont respectivement conduit les délégations du Cameroun et du Nigeria.

2. La Commission Mixte a fait observer qu'elle a franchi le seuil de dix ans d'existence en tant que mécanisme destiné à mettre en œuvre du jugement de la Cour Internationale de Justice (CIJ) du 10 octobre 2002 et à renforcer la confiance entre le Cameroun et le Nigeria. Le Président de la Commission Mixte, a, à cette occasion, adressé ses félicitations au Cameroun et au Nigeria ainsi qu'à leurs dirigeants respectifs, le Président Paul Biya et le Président Goodluck E. Jonathan, pour leur engagement inébranlable dans la mise en œuvre de l'arrêt de la CIJ.

3. La Commission Mixte a examiné et adopté le rapport de la 29<sup>ème</sup> réunion de la Sous-commission de la Démarcation, tenue à Abuja du 11 au 13 décembre 2012. Elle a félicité l'Equipe Technique Mixte pour le succès de ses récentes missions d'évaluation sur le terrain.

4. Concernant la question du village de Mada, tel qu'il est indiqué dans la Déclaration Thomson-Marchand, la Commission Mixte a convenu des termes de référence d'une mission de l'Equipe Technique Mixte chargée d'identifier son emplacement.

5. Afin de reprendre les travaux d'abornement le long de la frontière terrestre, la Commission Mixte a instruit le comité établi par la Sous-

commission de la Démarcation de réexaminer le document de projet relatif à l'abornement. La Commission Mixte a également chargé le Comité de préparer un document complet sur le budget prévisionnel de l'intégralité de l'opération, en vue de la mobilisation des fonds auprès des sources bilatérales et multilatérales.

6. La Commission Mixte a pris note avec satisfaction des progrès rapportés par les Coordonnateurs résidents des Nations Unies au Nigéria et au Cameroun, au sujet des travaux préparatoires en appui aux initiatives de consolidation de la confiance.

7. Le Coordonnateur du groupe d'Observateurs a présenté le rapport de la 16<sup>ème</sup> mission d'observation effectuée dans la Zone de la Péninsule de Bakassi (la « Zone »). La Commission Mixte a pris note avec satisfaction de l'atmosphère pacifique qui prévaut dans la « Zone » conformément à l'Accord de Greentree et elle a félicité les deux pays pour leur engagement pour la paix et la coopération.

8. La Commission Mixte a, en outre, décidé que les Rapports des réunions du Comité de Suivi, seront à l'avenir, rendus publics par le Secrétariat de la Commission Mixte.

9. La Trente-et-unième Session de la Commission Mixte se tiendra à Yaoundé les 11 et 12 avril 2013 avec possibilité d'extension au 13 avril 2013.